

l'exercice de leurs augustes prérogations, Dieu s'y étant choisi lui-même une tribu privilégiée à qui il avait confié les fonctions du culte sacré ; (18) on verra que, pour avoir voulu usurper ces fonctions redoutables, Saul fut réprouvé et son sceptre brisé (19), Ozias fut frappé de la lèpre (20) Corée, Dathan et Abiron descendirent vivants dans la terre entrouverte sous leur piedss en punition de leur tentative sacrilège (21).

Ouvrons l'Évangile et demandons à ses pages inspirées à qui Jésus-Christ a communiqué directement et immédiatement un pouvoir, que certes il ne tenait ni de la multitude ni de ses chefs, mais qu'il avait reçu d'en haut (22). Est-ce au peuple ou à ses apôtres, spécialement appelés et formés par lui au ministère des âmes, que le Christ a dit : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; leur ap- prenant à observer tout ce que je vous ai ordonné (23) ? » Est-ce au peuple à à ses apôtres qu'il a donné le pouvoir de lier et de délier (24) ? Est-ce au peuple ou à ses apôtres qu'il a confié celui de consacrer (25), de remettre et de retenir les péchés (26), d'administrer les autres sacrements (27) ? Est-ce du peuple ou des Apôtres, enfin, qu'il a constitué le tribunal de l'Eglise, lorsqu'il a dit, en parlant de celui qu'une monition privée, suivie d'une monition devant deux témoins ne suffit pas à corriger : « Dé- nonce-le à l'Eglise, et s'il n'écoute pas l'Eglise, considère-le comme un païen et un publicain (28). »

(18) Eruntque sacerdotes mihi religione perpetua. (Exod. xxiv, 9).

(19) I. Rois, ch. xv.

(20) 2 Par. xxvi, 19, 21.

(21) Nomb. xxvi, 6, Ps 105 v. 17.

(22) Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. (Matth., xxviii, 18.)

(23) Eunt ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti : docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. (Id.)

(24) Quæcumque alligaveritis super terram erunt ligata et in cœlo ; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. (Matth., xviii, 18.)

(25) Hoc facite in meam commemorationem. (Luc, xxii, 19.)

(26) Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt. (Joan. xx, 23.)

(27) Inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum. (Jacob. v, 14.)

(28) Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ. Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethiicus et publicanus. (Matth. xviii, 17.)